

Bilan de la qualité de l'air 2015 : Premiers éléments chiffrés

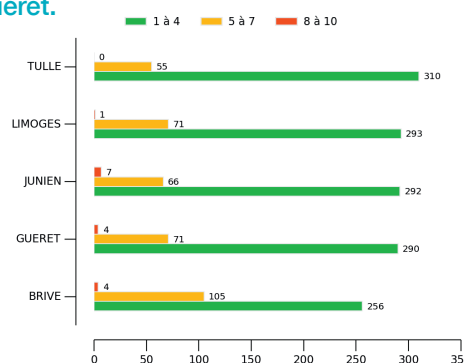
La qualité de l'air au quotidien dans le Limousin a été jugée « bonne » en 2015 selon l'indice Atmo, calculé à partir des mesures de concentrations effectuées au cœur des villes et agglomérations du territoire : Limoges, Saint-Junien, Brive-la-Gaillarde, Tulle et Guéret.

Avec en moyenne 288 jours d'indices Atmo qualifiés de « très bon » à « bon », soit environ 80 % du temps, la qualité de l'air en 2015 dans le territoire du Limousin est « bonne » selon cet indice. Seuls quelques indices qualifiés de « mauvais » à « très mauvais » ont été enregistrés, dont 8 au cours du mois de mars lors d'un épisode de pollution généralisé d'ampleur nationale, soit 50 % des « mauvais » indices.

Indices Atmo 2015

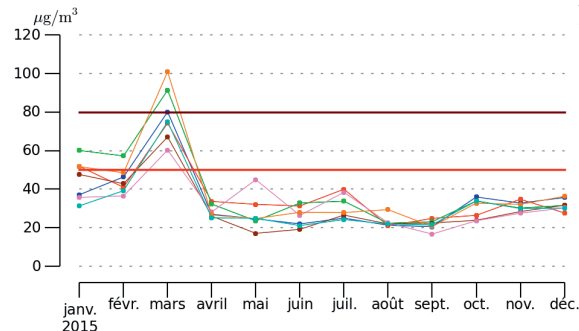
- 1 à 4 : « très bon » à « bon »
- 5 à 7 : « moyen » à « médiocre »
- 8 à 10 : « mauvais » à « très mauvais »

► **Suite du bilan annuel de la qualité de l'air en page 4**



2015 : Respect des seuils européens de pollution chronique pour l'ensemble des polluants (excepté pour l'ozone) mais des épisodes de pollution particulaire printaniers toujours présents.

- PM10 - Limoges / Place d'Aine
- PM10 - Brive la Gaillarde / Dalton
- PM10 - Saint Junien / Fontaine
- PM10 - Limoges / Palais sur Vienne
- PM10 - Tulle / Hugo
- PM10 - Guéret / Nicolas
- PM10 - Limoges / Présidial
- Seuil d'information et de recommandations (50 µg/m³)
- Seuil d'alerte (80 µg/m³)



Maxima mensuels de la moyenne glissante sur 24 heures des concentrations en particules fines PM10

Agglomération/Ville	Particules PM10		
	IR	dont en mars	A
Brive-La-Gaillarde	2	1	0
Limoges	1	1	0
Guéret	6	4	0
Tulle	1	1	0
Saint-Junien	3	2	0

Nombre de jours de dépassement des procédures d'alerte en 2015
 IR : procédure d'information et de recommandations
 A : procédure d'alerte

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par un épisode de pollution particulaire printanier plutôt focalisé sur la moitié nord du pays et qui a impacté des territoires plus au sud, dont celui du Limousin, en amenant de fortes concentrations en particules fines PM10. Cet épisode a engendré le déclenchement de procédures d'information et de recommandations à la pollution atmosphérique pendant plusieurs jours au cours du mois de mars.

Actualités

- Actions de sensibilisation aux problématiques de la pollution de l'air auprès d'étudiants de l'ENSIL spécialité eau et environnement et de BTS Polaris (Economie Sociale et Familiale) de Limoges,
- Participation à la Réunion ORSE-ARS sur la thématique des pesticides : présentation des résultats de mesures effectuées en 2014 et 2015 par Limair en milieu urbain et rural.

Les mesures du bimestre

Éléments majeurs

/// Voir double-page intérieure ///

Indices Atmo :

Les indices varient de 2 (très bon) à 6 (médiocre) sur l'ensemble des points de mesure du Limousin. Ceux qualifiés de moyen et médiocre représentent seulement 3 % du temps. L'air de ce début d'année particulièrement « bon » selon cet indice s'explique par les précipitations observées ces deux derniers mois, qui ont lessivé les polluants résidants dans l'atmosphère.

Procédure d'alerte :

Aucune procédure d'alerte n'a été activée au cours des mois de janvier et février.

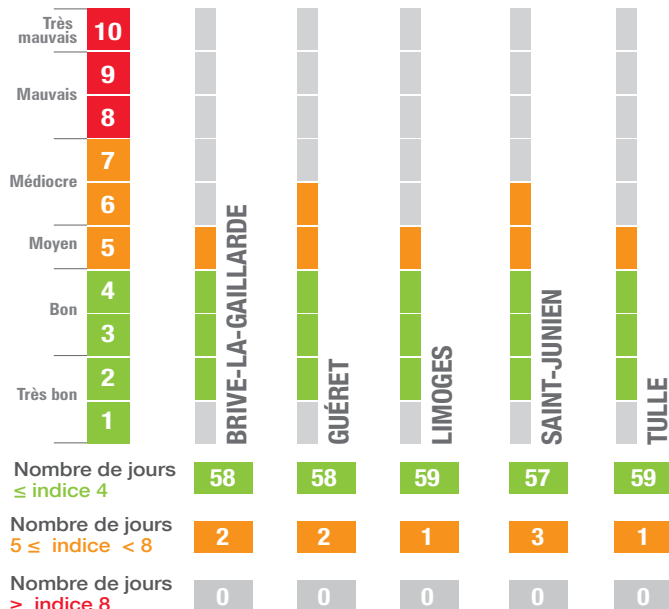
Pollens :

La saison pollinique des principaux arbres allergisants a repris en février, avec notamment l'Aulne. Un début de vigilance est de mise.

INDICE ATMO

L'indice Atmo et l'indice de qualité de l'air IQA pour les villes de moins de 100 000 habitants qualifient la situation générale de la qualité de l'air d'une agglomération, c'est-à-dire d'une zone urbanisée présentant des niveaux de pollution atmosphérique relativement homogènes. Il est construit à partir des mesures effectuées sur des sites représentatifs de la pollution de fond pour les quatre polluants (SO_2 - NO_2 - O_3 - PM_{10}). Pour chaque polluant la concentration mesurée est traduite en sous-indice. L'indice global de la qualité de l'air correspond au plus élevé des quatre sous-indices.

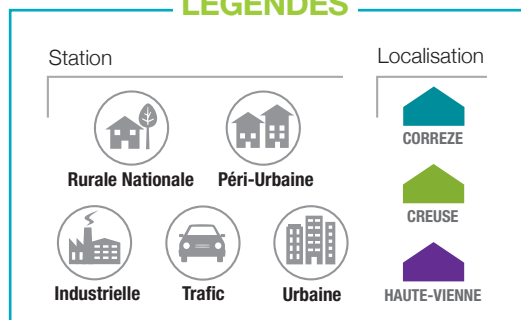
Mesures effectuées sur les mois de janvier/février 2016



POLLUANTS mesurés

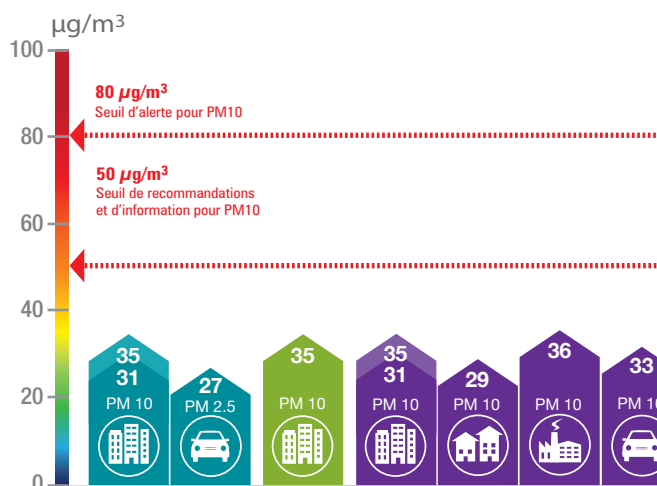
JANVIER/FÉVRIER 2016

LÉGENDES



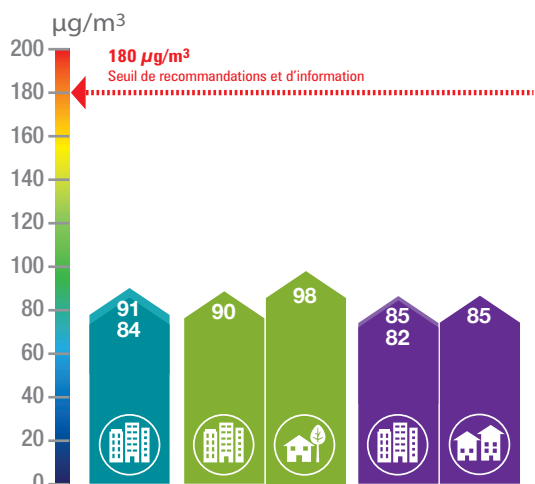
PM PARTICULES EN SUSPENSION

10 μm - 2,5 μm - Maximum journalier



O₃ OZONE

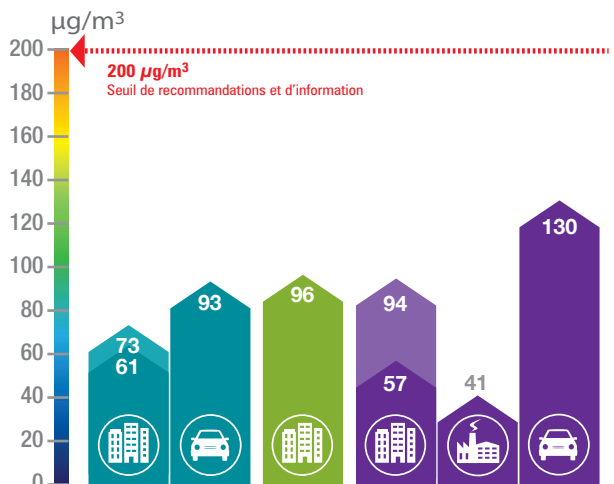
Maximum horaire



Seuils d'alerte : 1^{er} seuil (240 $\mu g/m^3$ horaire dépassé durant 3 h consécutives), 2^{ème} seuil (300 $\mu g/m^3$ horaire dépassé durant 3 h consécutives), 3^{ème} seuil (360 $\mu g/m^3$ horaire).

NO₂ DIOXYDE D'AZOTE

Maximum horaire



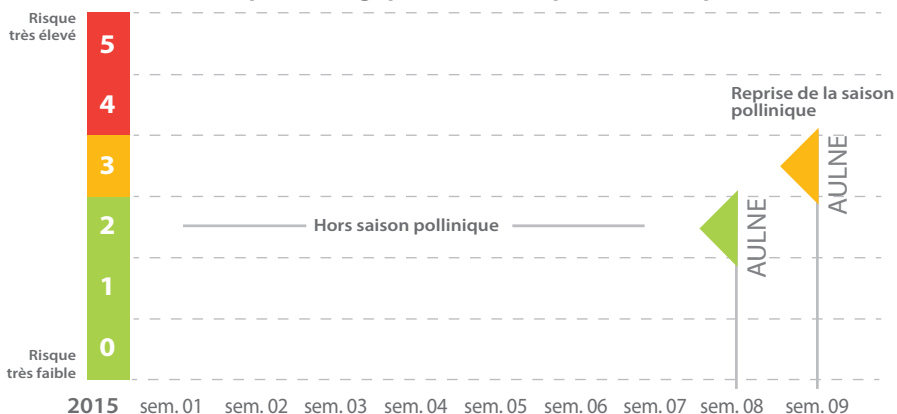
Seuils d'alerte : 400 $\mu g/m^3$ horaire ou 200 $\mu g/m^3$ horaire la veille, le jour même et prévision pour le lendemain.

POLLENS

RISQUE D'EXPOSITION ALLERGIQUE AUX POLLENS

En partenariat avec LIMAIR, Allergolim, l'ARS Limousin et l'Université de Limoges, le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) publie hebdomadairement un relevé d'information des pollens mesurés dans l'air sur l'agglomération de Limoges.

RAEP Risques Allergiques liés à l'Exposition aux pollens

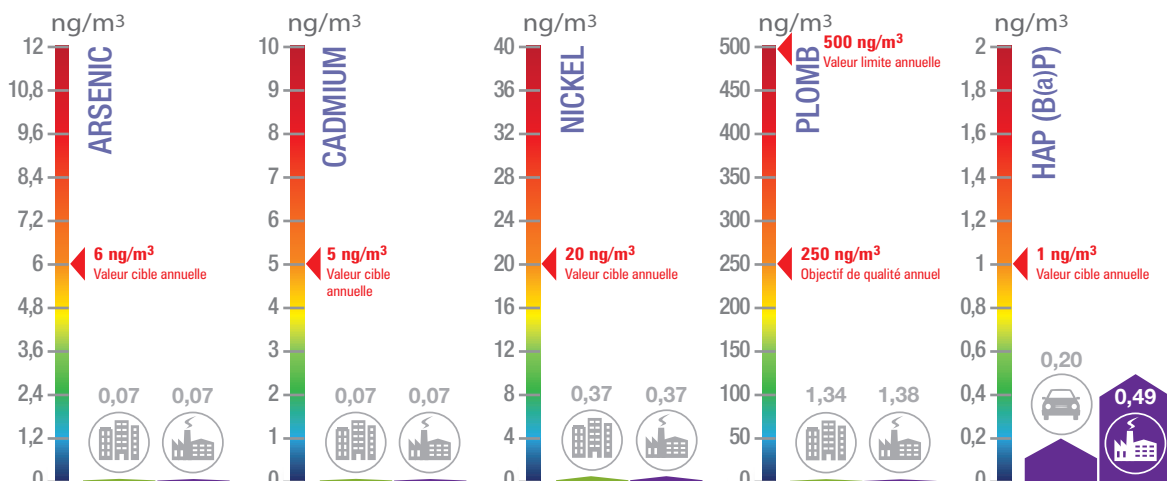


Les éléments ci-dessus synthétisent les teneurs mesurées des principaux taxons (pollens correspondant à une famille botanique) et le RAEP (Risque Allergique d'Exposition aux Pollens) compris entre 0 (nul) et 5 (très élevé).

Le RAEP est construit en croisant les comptages réalisés par le RNSA à partir des prélèvements de LIMAIR, et des données sanitaires centralisées par Allergolim (Association d'Allergologues locaux).

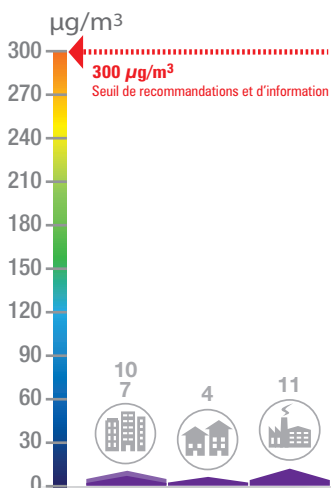
Métaux / HAP (B(a)P)

Moyenne sur la période



SO₂ DIOXYDE DE SOUFRE

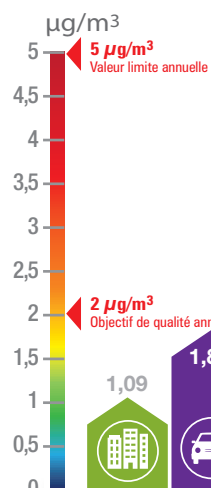
Maximum horaire



Seuil d'alerte : 500 µg/m³ horaire dépassé durant 3 h consécutives.

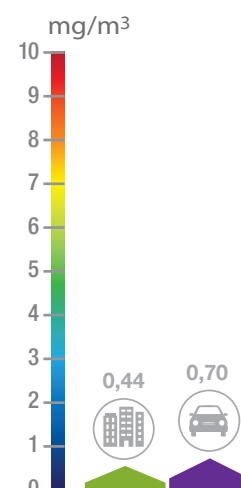
BENZÈNE

Moyenne sur la période



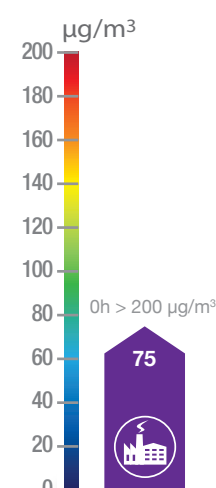
MONOXYDE DE CARBONE

Maximum journalier



COMPOSÉS SOUFRÉS RÉDUITS

Maximum horaire



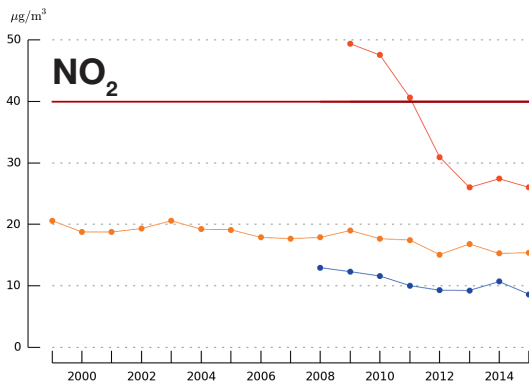
FOCUS SUR 4 POLLUANTS :

Évolution des concentrations respirées et confrontation aux seuils de pollution chronique européens (CEE) et de recommandation (OMS)

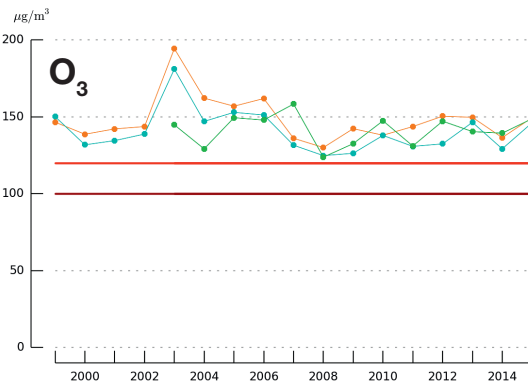
L'Organisation Mondiale de la Santé a fixé au cours des années 2000 des niveaux maximum d'exposition recommandés à court et à long terme au dessous desquels peu ou pas d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation sont aujourd'hui observés. En parallèle, des seuils réglementaires européens établis par la Communauté Economique Européenne parfois plus contraignants ont aussi été fixés.

NO₂ : L'évolution des moyennes annuelles de NO₂ illustre la décroissance des concentrations respirées sur le territoire depuis 15 ans. Même si les seuils de pollution chronique sont respectés, **attention aux pics de concentration ponctuels aux heures de pointes en situation de proximité automobile**. Le NO₂ étant majoritairement émis par le secteur des transports routiers, les concentrations au cours de la journée fluctuent principalement en fonction du trafic automobile.

● NO₂ - Station(s) urbaine(s) — Objectif de qualité annuel Europe (40 µg/m³)
 ● NO₂ - Station(s) industrielle(s) — Valeur guide OMS (40 µg/m³)
 ● NO₂ - Station(s) trafic(s)

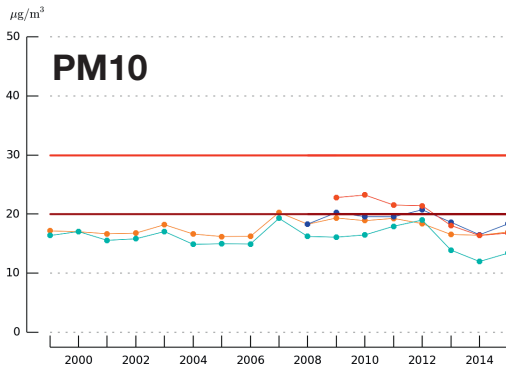


● O₃ - Station(s) urbaine(s) — Objectif de qualité annuel Europe (120 µg/m³)
 ● O₃ - Station(s) périurbaine(s) — Valeur guide OMS (100 µg/m³)
 ● O₃ - Station(s) rurale(s)

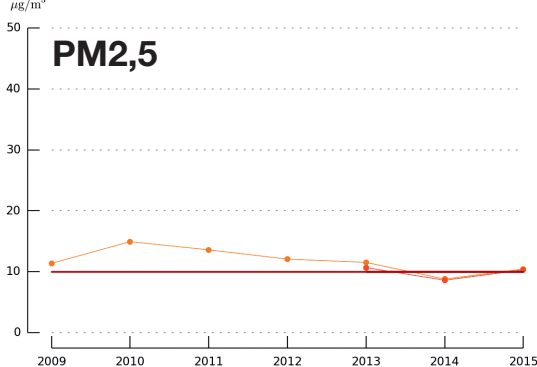


Historique par typologie de station des moyennes annuelles de NO₂ et des particules et des maxima horaires annuels de l'ozone

● PM10 - Station(s) urbaine(s) ● PM10 - Station(s) trafic(s)
 ● PM10 - Station(s) périurbaine(s) — Objectif de qualité annuel Europe (30 µg)
 ● PM10 - Station(s) industrielle(s) — Valeur guide OMS (20 µg/m³)



● PM2,5 - Station(s) urbaine(s) — Objectif de qualité annuel Europe (10 µg/m³)
 ● PM2,5 - Station(s) trafic(s) — Valeur guide OMS (10 µg/m³)



O₃ : Les seuils Europe et OMS fixés pour l'ozone sont toujours dépassés sur l'ensemble du territoire Limousin.

PM10 et PM2,5 : Bien que les seuils pour les particules ne soient plus dépassés en 2015, les concentrations mesurées sont très proches des niveaux recommandés. Attention également aux épisodes de pollution ayant lieu sur des périodes restreintes.

Études

EN COURS...

- Plan de Surveillance autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux Alvéol (Bellac).

INFORMATIONS

- Participation à la commission de suivi de site de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM),
- Interview France 3 TV sur l'air intérieur et ses problématiques,
- Interview de radio Kaolin suite à la reprise des mesures de pollens,
- Interview du Populaire du centre un an après la réduction de la vitesse autorisée (110 à 90 km/h) sur une portion de l'A20 à Limoges.



La Surveillance de l'Air en Limousin

Parc Ester Technopole
 35, rue Soyouz
 87038 Limoges cedex
 Tél. 05 55 33 19 69
 Fax : 05 55 33 37 11
www.limair.asso.fr

Directeur de la Publication
 Jean-Bernard VOISIN
 Vice-Président de LIMAIR,
 Président par intérim

Rédacteurs
 Rémi FEUILLADE
 Directeur de LIMAIR
 Simon LERAY
 Ingénieur d'études

Création
 GRAPHIK STUDIO
Impression
 Imbrègue imprimeur
 IMPRIM'VERT*